

5 octobre 2021

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance régulière, de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 5 octobre 2021 à 19 h 30 tenue en présentiel au 145 rue de l'Église Sainte-Anne-de-la-Rochelle

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Pascal Gonnin, conseiller,
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Est Absent : Aucun

Les membres présents forment le quorum.

Trois résidents sont présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 septembre et *ajournement au 28 septembre 2021* en visioconférence et présences;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance; Résolution du Village de Stukely-Sud;
7. Résolution pour accepter l'avenant des honoraires professionnels de la firme Les Services EXP inc;
8. Résolution pour mandater les professionnels requis au réaménagement du bureau municipal ;
9. Résolution pour s'approprier des sommes au fonds carrières et sablières;
10. Résolution pour accepter la demande d'un droit de passage lot 5 012 391;
11. Résolution pour mandater SIMO management inc requis pour la mesure des boues aux étangs ;
12. Résolution pour indiquer que nos travaux sont terminés dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale PPA-CE;
13. Avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2021-450 modifiant le règlement 2006-286 sur les permis et certificats, dépôt du projet du règlement; une dispense de lecture est demandée;
14. Avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2021-451 modifiant le règlement de zonage 2006-282, dépôt du projet du règlement; une dispense de lecture est demandée;
15. Voirie ;
16. Soumission pour le creusage du puits;
17. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
18. Comité: Retour sur le congrès, *Lumières de Noël*;
19. CCU : **Demande de dérogation mineure** pour accepter un frontage non conforme;

20. Étude biologique pour le milieu humide du développement;
21. Dépôt des revenus et dépenses non vérifiés au 30 septembre 2021;
22. Période de questions;
23. Affaires nouvelles; offre de services Service consultatif divers en génie civil-2021-2022 des Services *EXP dans le cadre de la préparation de la programmation de la TECQ; Date pour la préparation du budget;*
24. Levée de la session;

2021-10-150

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que modifié;

ET de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois invités se sont joints à la séance.

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 SEPTEMBRE ET AJOURNEMENT AU 28 SEPTEMBRE 2021

2021-10-151

CONSIDÉRANT QUE tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré ne pas avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 7 septembre et de l'ajournement du 28 septembre 2021;

QU'en conséquence Mme René demande une dispense de lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réal Vel
ET APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal du 7 septembre et de l'ajournement du 28 septembre 2021; soit adopté tel que déposé;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Points :

6.1 Marche de l'Espérance : Mme René nous confirme sa participation à la marche du samedi le 18 septembre. La compilation des commandites n'est pas terminée.

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

2021-10-152

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer à la séance du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Vel
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bergeron
ET RÉSOLU

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES du 7 septembre 2021 au 5 octobre	54 366,84 \$
DÉPENSES D'OPÉRATIONS	26 592,80 \$
REMISE FÉDÉRALE	2 681,95 \$
REMISE PROVINCIALE	7 975,17 \$
FTQ	573,06 \$
TOTAL	<u>37 822,98 \$</u>
Dépenses durant le mois	2 114,95 \$
Salaires déboursés à la séance du conseil	3 352,67 \$
Salaires déboursés durant le mois	4 339,49 \$
Total dépenses	<u>47 630,09 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

6.1 CAUCA : ENVOI D'UNE FACTURE EXTRAORDINAIRE CONCERNANT LE FRAIS SUPPLÉMENTAIRES EN LIEN AVEC LA COVID -19

2021-10-153

CONSIDÉRANT QUE nous CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a aidé les organismes;

CONSIDÉRANT QUE le coût demandé nous arrive en cours d'année;

POUR CES MOTIFS, SUR PROPOSITION unanime, le conseil n'accepte pas la facture extraordinaire de trois cent cinquante dollars (350\$) ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

6.2 RENOUVELLEMENT DE NOTRE ADHÉSION AUX FLEURONS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE notre comité compte qu'un seul membre, le conseil préfère conserver le montant de l'adhésion pour améliorer le budget. Une relance sera faite pour trouver d'autres membres.

6.3 RÉOLUTION D'APPUI AU CANTON DE VALCOURT CONCERNANT LEURS INQUIÉTUDES DE LA POPULATION AU SUJET DE LA PÉNURIE DE MÉDECINS DANS LA RÉGION

2021-10-154

CONSIDÉRANT QUE la majorité de nos résidents seront également affectés par le départ à la retraite des trois médecins de la région de Valcourt;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes solidaires à la démarche entreprise par la municipalité du Canton de Valcourt;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Pascal Gonin,
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bergeron
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie la résolution 197-2021-09-07 du Canton de Valcourt;

Que la résolution sera envoyée aux intervenants suivants

- le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé;
- l'adjointe parlementaire du ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Marilyne Picard;
- la porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé, Mme Marie Montpetit;
- le député de Richmond, M. André Bachand;
- le président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie, M. Stéphane Tremblay;
- la directrice générale adjointe aux programmes de santé physique générale et spécialisée du CIUSSS de l'Estrie, Mme Karine Duchaineau;
- la chef du Département régional de médecine générale du CIUSSS de l'Estrie, la Dre Raymonde Vaillancourt;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

6.4 DEMANDE DE COMMANDITE POUR DÉPLOYER LE PROGRAMME CARBONE SCOL'ERE
--

Les membres du conseil demandent plus d'informations dans ce dossier.

6.5 IMPRESSION DU CALENDRIER 2022
--

2021-10-155

PROPOSÉ PAR Pascal Gonnin
APPUYÉ PAR Jacques Bergeron
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la proposition de Précigrafik au montant de mille quatre cent neuf dollars (1 409.00\$) pour l'impression de 350 calendriers;

M. le maire demande le vote tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

6.6 INVITATION : JOURNÉE DE CONCERTATION RÉGIONALE SPÉCIALE
--

2021-10-156

PROPOSÉ PAR Suzanne Casavant
APPUYÉ PAR Jacques Bergeron
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle délègue M. Jean-Pierre Brien à assister à la rencontre « Habiter notre milieu : un antidote à l'isolement » qui se tiendra le 26 octobre prochain à Sherbrooke;

Que les frais d'inscription de dix dollars (10\$) soient autorisés

Que les frais de déplacement seront remboursés sur preuve justificative

M. le maire demande le vote tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

6.7 DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENTRETIEN DU CHEMIN SAINTE-ANNE SUD SECTEUR VILLAGE STUKELY PAR LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY

Le conseil demande des vérifications sur le trajet emprunté par les camions durant les travaux;

7. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'AVENANT DÉPOSÉ PAR LES SERVICES EXP. DANS LE CADRE DES TRAVAUX CHEMIN SAINTE-ANNE SUD- VOLET RIRL

2021-10-157

CONSIDÉRANT QUE la durée du contrat de l'entrepreneur a été plus long;

CONDIRÉRANT QUE la surveillance du chantier s'est prolongée pour accompagner l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE diverses modifications au chantier pour améliorer la qualité et respecter le budget de construction se sont ajoutées;

PROPOSÉ PAR Jacques Bergeron

APPUYÉ PAR Réal Vel

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'avenant au montant six mille dollars (6 000\$) déposé par M. Frédéric Blais, ing chez Les Services EXP;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

8. RÉSOLUTION POUR MANDATER LES PROFESSIONNELS REQUIS AU RÉAMÉNAGEMENT DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas reçu les documents nécessaires le point est reporté à une séance ultérieure.

9. RÉSOLUTION POUR S'APPROPRIER DES SOMMES AU FONDS CARRIÈRES ET SABLÈRES

2021-10-158

CONSIDÉRANT QUE nos travaux de réfection du chemin Sainte-Anne Sud ont été approuvés cadre du programme d'aide à la voirie locale volet RIRL pour un montant de 824 371\$ selon l'estimé déposé par Les services EXP;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons que le fardeau fiscal soit le moins lourd possible pour les citoyens (nes) de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le fonds carrières et sablières doit être utilisé pour l'amélioration des chemins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le programme RIRL permet l'octroi d'une aide financière maximale couvrant 75 % des dépenses admissibles et le résiduel doit être assumé par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes rendus à l'étape de la reddition de compte pour financer le dossier RIRL-2020-1030;

POUR CES MOTIFS,

SUR PROPOSITION du conseiller Jacques Bergeron,

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle prévoit s'approprier la somme manquante qui sera confirmée lorsque la reddition de comptes sera approuvée par le ministère des Transports ;

Qu'une fois le montant connu, il sera déposé au conseil pour approbation et imputé au fonds carrières et sablières pour combler la part de la municipalité;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

10. RÉSOLUTION POUR AUTORISER UN DROIT DE PASSAGE SUR LE LOT 5 012 391

2021-10-159

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de M. Robert Cleary et de Mme Joan McElroy pour un droit de passage de 6 mètres sur le lot 5 012 391;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est contigu à leur propriété matricule 9128-89-8089;

CONSIDÉRANT QUE ce lot a été cédé pour fin de parc lors du développement de la rue Dale-Cleary;

CONSIDÉRANT QUE le secteur visé ne nuirait pas à l'aménagement futur du parc;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Jacques Bergeron,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte d'accorder un droit de passage sur le lot 5 012 391 de 6 mètres longeant le lot du côté Ouest à M. Robert Cleary et Mme Joan McElroy;

Que le chemin et le terrain soient entretenus par les demandeurs pour la coupe du foin

Qu'en cas de détérioration de l'assiette du chemin par la machinerie que le chemin soit remis en état;

Que les frais de contrat soient assumés par les demandeurs;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

11. RÉSOLUTION POUR MANDATER SIMO MANAGEMENT INC REQUIS POUR LA MESURE DES BOUES

2021-10-160

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait la mesure des boues l'an dernier;

CONSIDÉRANT QUE nos étangs ont le taux d'occupation du seuil limite de 10% ;

CONSIDÉRANT QUE pour avoir un suivi du taux d'occupation nous procédons annuellement à la mesure des boues ;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Jacques Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la proposition 20210381 de SIMO Management inc ;
Que l'option 1 est retenue au montant forfaitaire de deux mille trois cents dollars (2 300\$) plus les taxes applicables;

QUE ce montant soit pris dans le fonds étang;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

12. RÉSOLUTION POUR INDIQUER QUE NOS TRAVAUX SONT TERMINÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE PPA-CE;

2021-10-161

Dossier : 00331323-42050(5) - 2021-04-28-1

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Jacques Bergeron, appuyée par Suzanne Casavant, il est unanimement résolu et adopté QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle approuve les dépenses d'un montant de dix-huit mille trois cent trente-trois dollars (18 333\$) relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

13. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 2021-450

2021-10-162

Monsieur le conseiller Denis Vel donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2021-450 modifiant le règlement 2006-286 sur les permis et certificats dans le but :

- DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DU CERTIFICAT POUR L'ABATTAGE D'ARBRES

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

**14. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 2021-451
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2006-282**

2021-10-163

Monsieur le conseiller Jacques Bergeron donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2021-451 modifiant le règlement de zonage 2006-282 dans le but de:

- D'HARMONISER LES NORMES CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES À LA SUITE DE L'ADOPTION PAR LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS DU RÈGLEMENT RÉGIONAL 2020-01 ET DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE 2020-02;
- DE MODIFIER LA DÉFINITION D'HABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE;
- D'AUTORISER LES RÉSIDENCES DE TOURISME DANS LES ZONES AGRICOLES, AGRO-FORESTIÈRES, AGRO-FORESTIÈRES DYNAMIQUES, RURALES ET ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS;

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

**14.1 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-451
VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2006-282 DE
LA MUNICIPALITÉ.**

2021-10-164

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,
PROPOSÉ PAR Jacques Bergeron
APPUYÉ PAR Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

•d'adopter par la présente le PREMIER projet de règlement numéro 2021-451 conformément à l'article 125 de la Loi;

•de fixer au 16 novembre 2021 à 19 heures, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le PREMIER projet de règlement.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

15. VOIRIE

Nous constatons que les cultivateurs sortent de leur terrain, ils transportent de la terre et salissent le chemin, nous devons trouver un moyen de les informer qu'il est de leur responsabilité de nettoyer ou d'éviter de salir le chemin.

15.1 ENTRETIEN DU CHEMIN MITCHELL

2021-10-165

CONSIDÉRANT QUE nous avons signé une entente avec la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford pour l'entretien d'été pour le grattage et le nivelage;

CONSIDÉRANT QUE nous avons constaté que le chemin Mitchell n'a été nivelé qu'une seule fois depuis de début de l'année;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Jean-Pierre Brien,

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bergeron
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande à la municipalité de Sainte-Joachim-de-Shefford de remédier à la situation avant que le chemin se détériore encore plus.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

16. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA SOUMISSION DU PUISATIER
--

2021-10-166

CONSIDÉRANT QUE nous manquons d'eau au 145 et 147 de l'Église ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons remédier à la situation dans les plus brefs délais ;

CONSIDÉRANT QUE Bélanger Puits Artésiens a fait l'analyse du puits existant et nous recommande de le nettoyer ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons des fils électriques à faire déplacer et que cela demande beaucoup de démarches et devront être à recommencer à chaque fois que des réparations seront nécessaires pour ce puits ;

POUR CES MOTIFS,

SUR PROPOSITION du conseiller Jacques Bergeron,

APPUYÉ PAR le conseil Réal Vel

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la soumission du puisatier Bélanger Puits Artésiens au montant de quatorze mille quatre cent treize dollars et quatre-vingt-quatre sous (14 413.84\$) plus taxes applicables ;

QUE cette soumission est pour un puits estimé à une profondeur de 220 pieds ;

QUE la facture soit ajustée selon la profondeur réelle au coût de trente dollars (30\$) le pied ;

* M. Réal Vel quitte la salle du conseil à 20h42 et revient à 20h44.

17. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS

M. Coutu nous fait un résumé des dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François et les documents demeurent disponible pour consultation.

18. COMITÉ – CONGRÈS 2021 DE LA FQM
--

MM. Louis Coutu et Réal Vel nous font un bref résumé des ateliers auxquels ils ont assisté lors du congrès de la FQM. Le programme est disponible sur demande.

18.1 LUMIÈRES DE NOËL

2021-10-167

PROPOSÉ PAR Jacques Bergeron

APPUYÉ PAR Jean-Pierre Brien

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de faire la location d'une nacelle pour l'installation des nouvelles lumières de Noël;

QUE la dépense soit prise à même le budget Décorations extérieures;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

19. DÉROGATION MINEURE POUR ACCEPTER UN FRONTAGE NON CONFORME

La dérogation concerne le lot 2 457 664 (futur lot 6 458 818) situé sur la rue Principale Est dans les zones ID-02 et AF-6.

La demande a pour but de réduire le frontage de 5,31 mètres puisque le frontage dudit lot mesure 40,39 mètres au lieu de 45,7 mètres.

Recommandation CCU 2021-09-01 :

À l'unanimité, les membres du comité consultatif en urbanisme recommandent d'accepter la demande de dérogation mineure.

Le conseil demande s'il y a des interventions en lien avec cette dérogation. Aucune intervention.

2021-10-168

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fait une demande de lotissement pour reconfigurer trois lots existants ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation concerne le frontage du lot 2 457 664 qui deviendra le lot 6 458 818;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 458 818 sera celui qui demeurera attaché à la terre agricole selon le projet de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le lot aura la superficie de 75 901,5m² et qu'il répondra à nos normes de superficie totale demandée;

POUR CES MOTIFS,

SUR PROPOSITION du conseiller Jacques Bergeron,

APPUYÉ PAR le conseil Jean-Pierre Brien

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la dérogation mineure concernant la diminution du frontage à 40,39m au lieu de 45,7m pour le lot

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

20. ÉTUDE BIOLOGIQUE POUR LE MILIEU HUMIDE DU DÉVELOPPEMENT

Nous reportons le point à une prochaine réunion, nous n'avons pas reçu les documents.

21. DÉPÔT DES REVENUS ET DÉPENSES NON VÉRIFIÉS AU 30 SEPTEMBRE 2021

Mme Majella René, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses non vérifiés au 30 septembre tel que requis par la loi;

Mme René répond aux questions et demeure disponible pour plus d'information;

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Nous avons trois invités en présence.

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour

23. AFFAIRES NOUVELLES

23.1 OFFRE DE SERVICE : SERVICE DE CONSULTATION DIVERS EN GÉNIE CIVIL-ANNÉE 2021-2022

2021-10-169

CONSIDÉRANT QUE pour déposer notre programmation dans le cadre de la TECQ nous devons présenter des estimés des travaux prévus;

CONSIDÉRANT QUE notre PI nous indique que nous avons un secteur du réseau d'égout à corriger;

CONSIDÉRANT QUE nous avons des travaux dans le secteur de la rue Auclair également à faire exécuter;

POUR CES MOTIFS,

SUR PROPOSITION du conseiller Denis Vel,

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bergeron

QUE le conseil accepte la proposition V/ref : 999-21019784PP (SANM) de M. Frédéric Blais, ing. chez Services EXP pour nous accompagner dans l'élaboration des travaux qui seront déposés dans le cadre de la programmation de la TECQ;

QUE les services seront facturés sur une base horaire en fonction des activités réalisées à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire initiale de cinq mille (5000\$);

QUE cette enveloppe pourra être réajusté au besoin avec notre accord au préalable;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-10-170

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réal Vel que la session soit fermée, il est 21h29.

Mme Majella René, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »